

Conseil municipal du 16 septembre 2016

1. ÉTUDES SURVEILLÉES

Mme le maire rappelle que des études surveillées sont réalisées chaque année par l'enseignant de l'école publique. En général, un crédit de 36 heures est alloué à l'enseignant par an, soit une heure par semaine scolaire.

Mme le Maire propose donc au Conseil de l'autoriser à procéder au recrutement de cet intervenant et de fixer la rémunération afférente à cette activité accessoire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents:

- d'autoriser le Maire à recruter un fonctionnaire du ministère de l'Éducation nationale pour assurer des tâches d'études surveillées pendant les temps d'activité périscolaire mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires,
- que le temps nécessaire à cette activité accessoire est évalué à 36 heures pour l'année scolaire 2016/2017, soit une heure par semaine

Nathalie DESCOURS pense qu'il serait judicieux dans les années à venir de proposer un accompagnement quotidien aux devoirs qui pourrait être réalisé par le personnel périscolaire. A étudier pour la rentrée prochaine.

2. SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE SERVICE COMMUN ADS

Mme le maire informe qu'un bilan complet de la 1^{ère} année de fonctionnement du service ADS a été présenté en Assemblée des maires le 7 juillet 2016.

La commission aménagement de la communauté de communes propose d'envisager de revoir les pondérations pour coller au temps passé par les instructeurs sur les différents actes, cette proposition a reçu l'avis favorable de l'Assemblée des maires.

PD : 0,4
Cub : 0,6
DP ZPPAUP et DP secteur Monument Historique : 0,5
PA : 1,2

DP division : 0,8
DP classique : 0,7
PC : 1

La commission a fait observer également que les moyens humains effectivement dédiés au service pendant l'année passée a été au-delà du 0,9 ETP prévu et qu'ainsi il conviendrait de revoir le dimensionnement du service à 1,1 ETP au 1^{er} juillet 2016 via un avenant à la convention.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Valide l'avenant n°1 à la convention de service commun ADS qui intègre la révision des pondérations des actes et le dimensionnement du service
- Autorise le Maire à signer chacun des avenants
- Précise que la prise d'effet est le 1^{er} juillet 2016.

Nathalie DESCOURS soumet l'idée de traiter directement en mairie certains dossiers simples de DP dans un souci de simplification, d'efficacité et de limitation du coût. Possibilité à étudier avec la communauté de communes.

Mme le maire profite de ce sujet pour informer que dès à présent, au vu du non-respect des règles d'urbanisme par certains administrés, il ne sera plus délivré de certificat de conformité suite à des travaux s'ils ne sont pas conformes aux demandes qui ont été faites en mairie et ne respectent pas le règlement du PLU de la commune.

3. SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LE CONTROLE DES AIRES DE JEUX

Mme le maire explique que la commune dispose d'aires de jeux qu'elle a l'obligation d'entretenir et de faire vérifier au niveau de la sécurité.

La communauté de communes propose un groupement de commande pour le contrôle de la sécurité périodique des équipements sportifs et des aires de jeux.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Valide la convention concernant la constitution d'un groupement de commandes pour le contrôle de sécurité périodique des équipements sportifs et des aires de jeux
- Autorise le Maire à signer la convention et ses éventuels avenants
- Précise que la prise d'effet a lieu à la date de la signature de la convention

4. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Mme le maire explique que la commune dispose de personnels qualifiés en animation pour son accueil périscolaire. Ainsi, l'emploi du temps de deux agents périscolaires inclut un forfait d'heures pour une éventuelle mise à disposition d'autres collectivités :

Pauline TRY : 142 heures
Marie SOUCHON : 811 heures

Charlieu Belmont communauté sollicite la commune pour une mise à disposition de personnel d'animation pour le centre de loisirs le mercredi après-midi et les vacances scolaires.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- décide la mise à disposition d'agents communaux à la communauté de communes selon les conditions indiquées dans les conventions respectives pour Mlle Marie SOUCHON et Mlle Pauline TRY
- autorise Mme le maire à signer les conventions et leurs éventuels avenants

5. MISE A JOUR DU TABLEAU DE VOIRIE COMMUNALE

Mme le maire expose que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

Le tableau de classement des voies communales doit être réactualisé car le dernier date de 1992.

Une mise à jour des voies communales pour prendre en compte l'ensemble des modifications et voies nouvelles communales a été établie avec l'aide d'un agent du service ATESAT du Département.

Le linéaire de voirie représente un total de 33 927 ml appartenant à la commune, au lieu de 27 205ml précédemment.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- précise que la nouvelle longueur de la voirie communale est de 33 927 ml ;
- autorise M. le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents nécessaires à cet effet.

Nathalie DESCOURS regrette que la commission voirie privilégie l'entretien des chemins ruraux goudronnés au détriment des chemins non revêtus qui se dégradent fortement en terme de ravinement et dont l'élagage n'est plus assuré pour certains, ce qui va entraîner de fait leur fermeture, bien qu'ils soient souvent balisés.

Elle demande donc à ce que la commission voirie étudie la possibilité de faire entretenir ces chemins par les agents communaux afin d'en préserver l'usage aux nombreux utilisateurs.

6. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA POSTE POUR L'ADRESSAGE DE LA COMMUNE

Mme le maire rappelle que la commune est engagée dans une démarche d'adressage et qu'elle a fait appel aux services de La Poste pour l'accompagner dans ce travail.

Ainsi, pour que les agents de La Poste puissent commencer le travail, il est nécessaire de signer une convention de partenariat avec La Poste.

Après lecture de la convention, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Valide la convention et charge Mme le maire de la signature de celle-ci et de ses éventuels avenants

Mme le maire informe qu'une réunion publique aura lieu le vendredi 14 octobre 2016 à 20h, salle d'animation pour présenter aux habitants le projet d'adressage de la commune.

7. RÉVISION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT – CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDE

Mme le Maire informe le Conseil municipal qu'une consultation pour un marché à procédure adaptée - « Schéma directeur d'assainissement – Diagnostic de l'assainissement collectif et révision du zonage d'assainissement collectif et non collectif – Etude du zonage d'assainissement pluvial, schéma de gestion des eaux pluviales » - a été lancée. Trois bureaux d'études ont répondu à cet appel d'offre : GEOLIS, SOTREC et SAFEGE.

La Commission d'appel d'offres propose d'attribuer le marché au bureau d'études SAFEGE pour un montant de 17 800 € HT pour la tranche ferme et de 16 560 € HT pour la tranche conditionnelle.

Aussi, après avoir entendu l'exposé de Mme le maire,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à l'attribution de marché à procédure adaptée avec le bureau d'études SAFEGE
- charge Mme le Maire de l'exécution de la présente décision.

8. LANCEMENT DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DE L'ÉGLISE

Mme le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de mise en valeur de l'église.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le SIEL peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, le Conseil Régional Rhône Alpes Auvergne, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
Mise en valeur de l'église	48 333 €	53%	25 617 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de « Mise en valeur de l'église » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Mme le Maire pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté
- Décide d'amortir ce fonds de concours en 15 ans
- Autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces à intervenir

9. DIVERS

- ✚ Pierre NOYEL émet l'idée d'installer une pompe sur le puits qui se situe sur la place de l'église afin d'éviter de remplir la citerne, ce qui occasionne à chaque fois des nuisances sonores pour les riverains.

- ✚ Pierre NOYEL présente les rapports du SPANC et du traitement des boues rédigés par la communauté de communes.

- ✚ Mme le maire rappelle que la commune recherche une personne pour le gardiennage de l'église en remplacement de Monsieur BOUQUIN. Elle en profite pour rappeler la circulaire indiquant les règles d'indemnisation du gardiennage de l'église.

- ✚ Mme le maire fait part des travaux de réfection du pont sur la RD 45 sur le Trambouzan qui auront lieu courant septembre 2016

- ✚ Nathalie DESCOURS informe les conseillers des animations proposées par la bibliothèque, notamment la rentrée littéraire le 6 Octobre. Un flyer sera bientôt disponible

- ✚ La commission communication va se réunir pour commencer le bulletin municipal

- ✚ Une projection du film « Terra » réalisé par Yann Arthus Bertrand devrait être organisée pour les habitants de la commune.

- ✚ Mme le maire rappelle que les états des lieux sont réalisés par Jocelyne CORGER. Cependant, il serait intéressant qu'un élu participe à ce travail pour pouvoir la remplacer en cas de besoin. Marcel FERAILLE se propose pour soutenir les agents communaux dans ce travail.

Fin de séance à 23h15. Prochaine séance le vendredi 4 novembre 2016 à 20h30.